



***Maîtrise d'œuvre d'aménagement de 12 ouvrages hydrauliques***

**COMPTE RENDU N°3**

**Réunion de COPIL PROJET Missions 7/8**

<b>Maître d'Ouvrage :</b>	PNR Périgord Limousin
<b>Objet :</b>	Réunion de concertation des PRO
<b>Lieu de réunion :</b>	La Coquille – PNR
<b>Date réunion :</b>	Mardi 17 Novembre – 14h00

**Date de rédaction :** Lundi 23 Novembre 2015  
**Rédacteur :** Charline BAGOT & Christian COZILIS  
**N/Ref. :** E150401/CR3  
**Indice 1 V2**  
**Nombre de pages :** 7



12 Bis Route de Conches - 27180 ARNIÈRES SUR ITON  
 Tél. : 02.32.62.53.62 - Fax : 02.32.62.59.46  
 www.ce3e.fr - ce3e@ce3e.fr

## Liste des présents :

<b>Institution/organisme</b>	<b>Titre</b>	<b>Nom Prénom représentant</b>
PNR	Monsieur	<b><i>Yves-Marie LE GUEN</i></b>
PNR	Monsieur	<b><i>Charlie PICHON</i></b>
PNR	Monsieur	<b><i>Frédéric DUPUY</i></b>
PNR	Madame	<b><i>Irène ZAMBLERA</i></b>
PNR	Monsieur	<b><i>Cédric DEVILLEGER</i></b>
PNR	Monsieur	<b><i>Fabrice CHATEAU</i></b>
COFIL N2000	Madame	<b><i>Sylvie GOURAUD</i></b>
CLE	Monsieur	<b><i>Francis SOULAT</i></b>
DDT 24	Madame	<b><i>Gaëlle BEAUJON</i></b>
Agence de l'Eau Adour-Garonne	Madame	<b><i>Marie-Laure COURVIVAUD</i></b>
FDAAPPMA 87	Madame	<b><i>Stéphanie CHARLAT</i></b>
FDAAPPMA 24	Monsieur	<b><i>Arnaud DENOUEIX</i></b>
DDT 87	Monsieur	<b><i>Guillaume BRARD</i></b>
EPIDOR	Monsieur	<b><i>Pascal VERDEYROUX</i></b>
Limousin Nature Environnement	Monsieur	<b><i>David NAUDON</i></b>
CE3E	Monsieur	<b><i>Christian COZILIS</i></b>
CE3E	Madame	<b><i>Charline BAGOT</i></b>

## 1. OBJET DE LA RÉUNION

L'objet de la réunion est de présenter les scénarios RCE pré-sélectionnés au dernier COPIL au stade PRO à l'état d'avancement provisoire sur 11 des 12 sites hydrauliques.

## 2. CONTENU DE LA RÉUNION

Après un tour de table, Monsieur LE GUEN introduit la réunion et précise que les propriétaires vont être rencontrés demain pour exposer le projet RCE.

Monsieur COZILIS présente au moyen d'un powerpoint le scénario RCE au stade PRO sur chacun des sites.

### 1) Le Pont de la Monnerie

*Le scénario développé est la remise en fond de vallée du cours d'eau avec création d'un passage en buses cadres sous la digue route communale (longueur 6 m). Au regard du débit d'étiage et du gabarit du cours d'eau moyen amont et aval, mais aussi des vitesses attendues en régime de hautes eaux, il a été opté par CE3E d'enchasser les buses dans le nouveau lit, et de réaliser un radier rugueux en béton/graves, afin de garantir la tenue des matériaux et pouvoir fixer des blocs préfabriqués régulièrement repartis permettant de dissiper l'énergie et les vitesses en hautes eaux.*

Madame CHARLAT demande s'il n'y a pas plutôt une possibilité de réaliser un pont cadre plus large avec seulement un lit de graves naturel.

Monsieur COZILIS précise que cette solution est idéale sur des cours d'eau de plaine, ou dont la pente amont et aval reste faible, afin que les substrats dans le radier naturel où à l'intérieur de la buse ne puissent pas se déplacer avec les forces de traction en crue.

Au regard du gabarit du Dournajou, l'élargissement entrainerait une hauteur d'eau trop faible en débit estival. Nous allons réexaminer les débits entrants et échanger avec l'ONEMA sur le sujet.

### 2) Le barrage de la Châteline

*Le scénario développé est la déconnexion sur cours de la Dronne avec le plan d'eau, par un bras de contournement en rive droite du plan d'eau pour assurer non seulement la continuité écologique et mais aussi s'affranchir de l'impact thermique du plan d'eau.*

Christian COZILIS décrit la nature et la localisation des travaux. Seules des incertitudes sur le tracé en plan et la présence et profondeur du socle de roches mère subsistent au niveau du tronçon aval du bras de contournement pour l'étagement de la chute résiduelle en « cascades/bassins » franchissables. Cela peut avoir un impact sur le coût prévisionnel de l'opération.

CE3E propose que le PNR fasse réaliser en janvier un ou deux sondages géotechniques destructifs à 15 m de profondeur avec essais préssiométriques pour connaître la nature du substratum en rive droite de la digue du barrage qui s'appuie sur la roche mère.

CE3E et le PNR considère que cette opération visant à déconnecter le plan d'eau de la Dronne est assimilable à un effacement. L'agence de l'eau devra se positionner sur cette opération, lorsque la description technique et financière sera affinée.

### **3) Le barrage de Feuyas**

Le site fait actuellement l'objet d'une étude par le propriétaire pour une demande d'autorisation d'exploitation de la microcentrale.

Le propriétaire ne dispose plus des actes du droit et règlement d'eau mais Monsieur BRARD précise que si l'ouvrage existe physiquement, une circulaire mentionne qu'il peut être accepté une nouvelle mise en service tout en assurant la continuité écologique.

*Les emprises et les accès disponibles sont limités pour assurer le dispositif de contournement et s'affranchir d'un passe en génie civil classique. Le scénario développé par CE3E est l'étagement de la chute de 3,3 m par la création de bassins et de 5 seuils à échancrures profondes avec chenal aval avec blocs régulièrement répartis et deux pré-barrages pour équiper la chute naturel aval de 0,7 m.*

Monsieur COZILIS demande à la DDT d'imposer une étude de débit minimum biologique (DMB) selon la méthodologie ESTIMAB au pétitionnaire. CE3E est formé et agréé pour cette méthodologie.

CE3E estime que le débit nécessaire au fonctionnement du dispositif est entre 250 et 300 l/s.

Le bureau d'étude en charge de l'établissement du dossier du pétitionnaire est le CPIE de Corrèze, il a transmis les éléments suivants à CE3E. Il sera mis en œuvre une turbine Francis dont l'exploitation s'arrêterait en dessous de 300 l/s. En l'absence du dossier réglementaire, le projet de turbinage reste flou, en particulier sur les dispositifs d'avalaison.

Suite à une discussion sur le projet hydroélectrique du propriétaire, le COPIL a décidé de sortir le site de Feuyas des sites d'étude et valide le projet CE3E du dispositif de continuité écologique. Le DLOIE du dossier de la microcentrale sera forcément traité à part d'une maîtrise d'ouvrage PNR.

### **4) Le seuil secondaire du barrage Firbeix**

*Le scénario développé est la déconnexion de la Dronne et du plan d'eau par le cours principal actuel de la Dronne avec effacement de l'ouvrage présent sur le cours d'eau. Le lit de la Dronne sera méandré et travaillé avec des techniques de génie végétal en raison du contexte tourbeux en amont de l'ancien seuil. Les modes opératoires et d'accès au chantier ne sont pas encore finalisés et influenceront sur le coût prévisionnel des travaux, en particulier de la variante de stabilisation de la bande séparative entre le plan d'eau et la Dronne restauré pour éviter une vidange du plan d'eau avec un abaissement trop important du plan d'eau pour l'acceptabilité sociale du propriétaire (pas plus de 0,5 m d'abaissement)*

Madame COURIVAUD précise qu'à priori le financement serait de 100 % puisqu'il y a un effacement d'ouvrage.

### **5) Le Moulin du Blé**

*Le scénario développé est l'effacement du déversoir avec la création d'un bras en rive droite le long des murets actuels pour alimenter l'ancien passage de roue et le bras de fuite conformément à l'exigence du propriétaire. Le MOE et le PNR doivent rencontrer le propriétaire pour valider ce scénario.*

## **6) Le moulin de Grandcoing**

*Le scénario développé tient compte des contraintes d'exploitation de la minoterie. Il consiste à la réalisation de deux dispositifs. En effet un bras de contournement en rive gauche sera aménagé avec une vanne en entrée qui sera ouverte en bas débits pour capté l'intégralité du débit de la Dronne et assurer une continuité écologique et une transparence totale du site hydraulique entre mai et octobre et en fortes crues. Lors des périodes de turbinage, la vanne sera fermée permettant le maintien de la ligne d'eau d'exploitation hydroélectrique qui permettra d'alimenter un second dispositif RCE en rive gauche au droit du plan de grille par une rampe à enrochements et microseuils régulièrement répartis.*

Monsieur PICHON précise qu'une population de moule perlière en bon nombre a été recensée en aval immédiat de la sortie du bras de contournement et précise que dans le dossier loi sur l'eau il faudra bien mettre en lumière les mesures de protection de la moule perlière vis-à-vis des fines. Monsieur PICHON fournira à CE3E la cartographie actualisée des populations recensées.

## **7) Le moulin des Forges de Chapellas à Soumagnac**

*Le scénario proposé est l'effacement du barrage avec le maintien de l'îlot actuel.*

LE COPIL souhaite maintenir le chaos granitique principal en aval.

Monsieur COZILIS accepte la modification si la partie gauche plus basse est déroctée, afin d'assurer une répartition des écoulements entre le chaos central. La protection du pied du mur en rive droite par des enrochements reste impérative. Le propriétaire souhaite également une alimentation de la prise d'eau de l'ancienne roue, ce qui n'est pas évident avec le dérasement du déversoir.

## **8) Le moulin du Pont**

*Le scénario développé est le maintien du barrage pour alimenter la roue répondant au souhait du propriétaire, avec la création d'un bras de contournement en rive gauche du déversoir, et l'élargissement de la vanne de fond du côté de la roue*

Madame BEAUJON demande s'il n'est pas possible d'envisager un scénario d'effacement avec une solution alternative d'alimentation de la roue.

Monsieur COZILIS précise que le propriétaire est très attaché à l'ensemble des ouvrages du site hydraulique et en particulier à la roue qui est la seule en fonctionnement sur la haute Dronne. Il l'a fait tourner tous les jours pour en assurer l'entretien. Cette solution alternative sera proposée au propriétaire, mais risque d'être coûteuse (vis d'archimède alimentée par panneau solaire qui peut néanmoins produire également de l'électricité. Il faut exclure toute autre solution de type conduite forcée au vu de l'emprise disponible en rive droite ou des travaux d'épaulement et de stabilisation du canal d'aménagé ou de la conduite dans le lit de la Dronne en rive droite.

## **9) Le Moulin de Mazieras**

*Le scénario développé est l'effacement du plan d'eau avec la création d'un nouveau cours de la Dronne dans le talweg. Le scénario développé prévoyait un abaissement de la digue chemin, mais les propriétaires ont fait savoir avant la réunion qu'ils souhaitent maintenir la digue en l'état afin de conserver un vestige hydraulique du site. Des photos à l'eau basse, permettent de mieux apprécier la configuration des ouvrages de la retenue à l'eau basse.*

Monsieur COZILIS affirme que le PRO développé en définitif maintiendra la digue en avec une déconstruction sur la hauteur du passage de la Dronne avec la mise en place d'une passerelle.

Monsieur DUPUY, après quelques recherches précise qu'il faudra assurer la continuité pour tout type de véhicule. En effet, cette voie est classée comme « Chemin rural » et impose donc cette continuité.

### **10) Les tanneries Chamont de Saint Pardoux**

*Le projet consiste à effacer le déversoir des tanneries et de combler le canal d'aménagé. Le lit en amont sera méandré et renaturé avec des banquettes basses, permettant une diversification des habitats et le maintien de la capacité d'évacuation des crues.*

*La mise en place d'une cuve enterrée et d'un poste de pompage en rivière est une condition préalable à l'accord du propriétaire de l'usine au titre des mesures compensatoire.*

Monsieur DENOUEIX précise qu'il serait bien de proposer par la suite, un nouveau parcours de pêche en no-kill sur le secteur renaturé.

Monsieur COZILIS confirme que la restauration hydromorphologique du tronçon couplée à celui en aval permettra en plus de la restauration de la continuité écologique et du bon état, une valorisation socio-récréative et paysagère exemplaire de la rivière dans la ville.

### **11) Le seuil déversoir de Saint Pardoux**

*Le scénario développé est l'effacement total avec renaturation du tronçon amont par méandrage avec des banquettes basses, permettant une diversification des habitats et le maintien de la capacité d'évacuation des crues. Le canal d'aménagé sera comblé, mais la partie en arrière des habitations ne le sera pas. Il est demandé une prise d'eau « sanitaire » par une conduite. La partie aval du canal sera aménagée avec une noue alimentée par le canal en amont et le rejet du lavoir. L'alimentation du lavoir sera assurée par une pompe dans la Dronne.*

La Ville de St Pardoux souhaite disposer de données en termes de chiffrage pour un effacement partiel afin de prendre une décision.

## **3. DISCUSSIONS**

Monsieur LE GUEN précise que d'une manière générale les effacements seront subventionnés à hauteur de 100%.

Madame COURIVAUD précise que l'agence de l'eau n'a pas vocation à financer des aménagements paysagers, et aux « desideratas » des propriétaires.

Monsieur COZILIS précise que certains aménagements « paysagers » ou exigences des propriétaires sont des mesures compensatoires aux aménagements de restauration de la continuité écologique et concourent à l'acceptabilité des propriétaires.

Concernant les photomontages, la remarque générale est qu'il faudrait des blocs de plus grandes tailles, similaires aux zones de chaos de la Dronne, et des blocs de granit plutôt arrondis.

Madame COURIVAUD, demande à ce que les travaux connexes soient chiffrer à part dans les devis.

Madame BEAUJON demande qu'un point soit fait pour chaque site pour déterminer les rubriques de la nomenclature concernées.

CE3E indique que ces points seront développés une fois que le scénario RCE sera validé par l'ONEMA.

De même Monsieur LE GUEN propose à Madame COURIVAUD de faire un point sur les typologies d'aménagement pour déterminer les possibilités de financement.

#### **4. PROCHAINE RÉUNION**

Le COPIL peut transmettre ces observations et questionnements avant la fin de cette année.

Une réunion technique aura lieu le 2 décembre en présence du MOE CE3E, du PNR, de la DDT24 et de l'ONEMA.

## 5. LISTE DE DIFFUSION

Institution/organisme	Titre	Nom Prénom représentant	mail
Agence de l'Eau Adour-Garonne	Madame	Valérie Perrier	<a href="mailto:valerie.perrier@eau-adour-garonne.fr">valerie.perrier@eau-adour-garonne.fr</a>
Agence de l'Eau Adour-Garonne	Madame	Maire-Laure Courivaud	<a href="mailto:marie-laure.courivaud@eau-adour-garonne.fr">marie-laure.courivaud@eau-adour-garonne.fr</a>
Conseil Régional d'Aquitaine	Madame	Hélène Durand	<a href="mailto:helene.durand@aquitaine.fr">helene.durand@aquitaine.fr</a>
Conseil Régional d'Aquitaine	Monsieur	Eric Lavie	<a href="mailto:eric.lavie@aquitaine.fr">eric.lavie@aquitaine.fr</a>
Conseil Régional du Limousin	Monsieur	Olivier Brousseau	<a href="mailto:o-brousseau@cr-limousin.fr">o-brousseau@cr-limousin.fr</a>
Conseil Régional du Limousin	Monsieur	Yohann Fuente	<a href="mailto:y-fuente@cr-limousin.fr">y-fuente@cr-limousin.fr</a>
Conseil Régional du Limousin	Madame	Christelle Zalas	<a href="mailto:c-zalas@cr-limousin.fr">c-zalas@cr-limousin.fr</a>
Conseil Général de Dordogne	Madame	Cathy Prigent	<a href="mailto:c.prigent@dordogne.fr">c.prigent@dordogne.fr</a>
Conseil Général de Dordogne	Monsieur	Claude Garcia	<a href="mailto:c.garcia@dordogne.fr">c.garcia@dordogne.fr</a>
Conseil Général de Dordogne	Monsieur	Sébastien Régnier	<a href="mailto:s.regner@dordogne.fr">s.regner@dordogne.fr</a>
Initiative Biosphère Dordogne	Monsieur	Raphaël Michau	<a href="mailto:r.michau@eptb-dordogne.fr">r.michau@eptb-dordogne.fr</a>
EPIDOR / SAGE Isle-Dronne	Madame	Mélanie Ozenne	<a href="mailto:m.ozenne@eptb-dordogne.fr">m.ozenne@eptb-dordogne.fr</a>
DREAL du Limousin	Madame	Véronique Barthélémy	<a href="mailto:veronique.barthelemy@developpement-durable.gouv.fr">veronique.barthelemy@developpement-durable.gouv.fr</a>
DREAL du Limousin	Monsieur	Guy Lacan	<a href="mailto:guy.lacan@developpement-durable.gouv.fr">guy.lacan@developpement-durable.gouv.fr</a>
DDT Dordogne - MISEN	Monsieur	Alain Laumon	<a href="mailto:alain.laumon@dordogne.gouv.fr">alain.laumon@dordogne.gouv.fr</a>
DDT 87	Monsieur	Guillaume Brard	<a href="mailto:guillaume.brard@haute-vienne.gouv.fr">guillaume.brard@haute-vienne.gouv.fr</a>
ONEMA 24	Monsieur	Olivier Terrier	<a href="mailto:olivier.terrier@onema.fr">olivier.terrier@onema.fr</a>
ONEMA 87	Monsieur	Stéphane Vighetti	<a href="mailto:stephane.vighetti@onema.fr">stephane.vighetti@onema.fr</a>
LNE	Monsieur	David Naudon	<a href="mailto:naudon.david@wanadoo.fr">naudon.david@wanadoo.fr</a>
FDAAPPMA 24	Monsieur	Arnaud Denoueix	<a href="mailto:federation.peche.24@gmail.com">federation.peche.24@gmail.com</a>
FDAAPPMA 87	Madame	Stéphanie Charlat	<a href="mailto:federation-peche87@wanadoo.fr">federation-peche87@wanadoo.fr</a>
NEEMO	Madame	Ellen Rekowski-Degott	<a href="mailto:ellen.degott@neemo.eu">ellen.degott@neemo.eu</a>
NEEMO	Madame	Maud Latruberce	<a href="mailto:maud.latruberce@neemo.eu">maud.latruberce@neemo.eu</a>
Université de Bordeaux	Madame	Magali Baudrimont	<a href="mailto:m.baudrimont@epoc.u-bordeaux1.fr">m.baudrimont@epoc.u-bordeaux1.fr</a>
Université de Bordeaux	Madame	Katel Goeden	<a href="mailto:katel.goeden@u-bordeaux.fr">katel.goeden@u-bordeaux.fr</a>
Enviropea	Madame	Kelly Prifti	<a href="mailto:kprifti@enviropea.com">kprifti@enviropea.com</a>